

**Catalogue des dangers des formations initiales MEM constructeur/
d'appareils industriels CFC, automaticien/ne CFC, monteur/euse-automatien/ne CFC,
électronicien/ne CFC, dessinateur/trice-constructeur industriel/le CFC,
polymécanicien/ne CFC, mécanicien/ne de production CFC et praticien/ne en
mécanique AFP (document maître pour les textes)**

Dangers, mesures de protection et prescriptions

- 1. Chute par glissement, trébuchement suite à un faux pas, obstacles, sol mouillé, pièces qui traînent**
 - 1.1 Portez toujours des chaussures appropriées avec des semelles antidérapantes (chaussures fermées, chaussures de sécurité si prescrites)
 - 1.2 Maintenez votre poste de travail ordonné
 - 1.3 Nettoyez régulièrement le sol (risque de glissement p.ex. par des réfrigérants, liquides, graisses et copeaux)
 - 1.4 Ne mettez pas en danger des postes de travail voisins par des éclaboussures de lubrifiants réfrigérants, la projection de pièces, de copeaux, d'étincelles, etc. (utiliser les équipements de protection/cloisons de séparation)

- 2. Blessures aux yeux par des poussières de meulage, étincelles de meulage et éclaboussures de substances dangereuses**
 - 2.1 Portez toujours des lunettes de protection adaptées au danger
 - 2.2 Utilisez les dispositifs/écrans de protection prescrits

- 3. Troubles musculosquelettiques par des mauvaises postures, postures contraignantes et/ou un travail répétitif (douleurs chroniques)**
 - 3.1 Veillez à une posture correcte et une hauteur de travail optimale durant le travail
 - 3.2 Détendez votre corps et dos par des étirements, assouplissements et torsions réguliers

- 4. Happement/accrochage de vêtements, parties du corps et cheveux par les parties mobiles en mouvement non protégées des machines**
 - 4.1 Portez des vêtements ajustés et fermés
 - 4.2 Protégez les cheveux longs avec un filet ou un bonnet
 - 4.3 Ne portez pas de bagues ni de bracelets
 - 4.4 Ne portez pas de gants lors de travaux sur des pièces en rotation

- 5. Coupures par des pièces avec des surfaces dangereuses (bavures et arêtes vives sur des matières brutes, pièces à usiner et outils, arêtes et coins saillants)**
 - 5.1 Utilisez les dispositifs de protection de la machine
 - 5.2 Cassez les arêtes vives sur le matériel brut
 - 5.3 Portez des gants de protection contre les coupures
 - 5.4 Éliminez les copeaux uniquement avec un pinceau, balai ou crochet à copeaux (avec une poignée sûre)

- 6. Blessures dues à des mouvements incontrôlés, chutes ou projections d'objets tels que pièces usinées, éléments d'outillage ou copeaux**
 - 6.1 Portez toujours des lunettes de protection
 - 6.2 Utilisez les équipements de protection (dispositifs de protection, écrans de protection, etc.)
 - 6.3 Serrez fermement les dispositifs de serrage, les pièces à usiner et les outils d'usinage et retirez la clé de serrage

- 7. Eczémas de contact allergiques, irritations de la peau en cas d'utilisation d'huiles, solvants, produits chimiques, lubrifiants et réfrigérants**
 - 7.1 Portez toujours des lunettes de protection, des gants de protection et des vêtements de travail adaptés au risque
 - 7.2 Utilisez des produits de nettoyage, de protection et de soin des mains appropriés
 - 7.3 Interprétez la signification des symboles des substances dangereuses utilisées et respectez les consignes
 - 7.4 Manipulez les substances dangereuses avec précaution et stockez-les conformément aux instructions
- 8. Bruit excessif**
 - 8.1 Utilisez toujours un équipement de protection auditive
 - 8.2 Utilisez toujours des équipements/dispositifs antibruit
- 9. Blessures par coincement, écrasement et coupure sur des parties du corps par une mise en marche ou un démarrage fortuit, par des manipulations erronées, un dysfonctionnement et des dispositifs de sécurité défectueux**
 - 9.1 Evitez les manipulations erronées et les inattentions, travaillez de manière concentrée
 - 9.2 Sécurisez l'installation contre toute manipulation par inadvertance
 - 9.3 Empêchez, par des mesures de sécurité admises, l'accès à des outils se fermant, serre-flans, couteaux, etc. (de tous les côtés)
 - 9.4 Mettez hors tension les installations, machines et appareils avant d'accéder aux zones dangereuses
 - 9.5 Assurez-vous que les dispositifs de sécurité répondent aux prescriptions (contacteurs de porte électriques, fusibles, barrières lumineuses, pressostats, etc.)
- 10. Inhalation de substances dangereuses pour la santé telles que vapeurs, poussières, suie, fumée de soudage et gaz**
 - 10.1 Aspirez les matières dangereuses pour la santé
 - 10.2 Travaillez uniquement dans un environnement bien ventilé. Enclenchez les dispositifs d'aspiration et placez-les à proximité de la source d'émission de ces matières
 - 10.3 Portez les protections prescrites pour les yeux, le nez, la bouche et la peau
- 11. Brûlures occasionnées par des fluides chauds, étincelles de meulage, incendie et explosions provoqués par des fuites ainsi que par des installations de combustion**
 - 11.1 Portez des vêtements appropriés et prescrits
 - 11.2 Utilisez uniquement des conduites et robinetterie irréprochables
 - 11.3 Empêchez toute source d'allumage telle qu'appareils radio, téléphone portable, etc. (p.ex. vêtements de protection antistatiques)
 - 11.4 Maintenez propres, exempts de graisse et d'huile la robinetterie et les autres outils en contact avec l'oxygène
 - 11.5 Utilisez correctement les dispositifs de protection prescrits (p.ex. protection des postes de travail voisins ou de matières exposées à de tels risques par l'installation d'une cloison de protection)
 - 11.6 Respectez les distances de sécurité
 - 11.7 Préparez les moyens d'extinction pour lesquels vous avez reçu une instruction sur les effets et le maniement
 - 11.8 Fermez/mettez hors-service la robinetterie à la fin du travail conformément aux prescriptions
- 12. Risque d'explosion de bouteilles de gaz**
 - 12.1 Protégez toujours les bouteilles de gaz sous pression d'un renversement/d'une chute ainsi que d'un endommagement mécanique
 - 12.2 Stockez les bouteilles de gaz sous pression conformément aux instructions du fabricant
 - 12.3 Marquez les bouteilles de gaz sous pression vides et défectueuses

- 13. Lésions oculaires et cutanées par rayonnement direct ou réfléchi du faisceau laser invisible**
- 13.1 Portez toujours des lunettes de protection ou des lunettes de protection laser
 - 13.2 Utilisez toujours les dispositifs de protection (écrans, etc.)
 - 13.3 Portez des vêtements de protection appropriés ainsi que des gants de protection
- 14. Risques d'incendie ou d'explosion liés au rayonnement laser**
- 14.1 Portez des vêtements appropriés et prescrits
 - 14.2 Utilisez correctement les dispositifs de protection prescrits (p.ex. protection des postes de travail voisins ou de matières exposées à de tels risques par l'installation d'une cloison de protection)
 - 14.3 Respectez les distances de sécurité
 - 14.4 Préparez les moyens d'extinction pour lesquels vous avez reçu une instruction sur les effets et le maniement
 - 14.5 N'utilisez pas de moyens auxiliaires et instruments réfléchissants. Assurez les montages optiques contre le basculement
- 15. Photokératite (coup d'arc ou flash)**
- 15.1 Portez toujours des lunettes de protection pour soudeurs/protection faciale
- 16. Lésions occasionnées par l'échappement de fluides sous pression tels qu'air, huiles et gaz**
- 16.1 Ne travaillez pas sur des installations/appareils sous pression (pneumatiques, hydrauliques et gaz)
 - 16.2 Remplacez immédiatement les canalisations, raccords flexibles et raccords vissés défectueux
 - 16.3 Contrôlez les raccords pneumatiques et hydrauliques avant de les mettre sous pression
 - 16.4 Contrôlez les raccords de gaz avant de les mettre sous pression
- 17. Risques de pollution lors de la production en salle blanche**
- 17.1 Portez uniquement les vêtements prescrits (vêtements à usage unique ou utilisables plusieurs fois, vêtements de travail, filets pour les cheveux, survêtements de protection, gants, etc.)
 - 17.2 Respectez les consignes pour entrer, quitter, séjourner et travailler dans les zones grises et blanches
 - 17.3 Pénétrez uniquement dans les zones grises et blanches si vous êtes familiarisé avec votre travail
 - 17.4 Pénétrez uniquement dans les zones grises et blanches si vous avez reçu les instructions en matière de sécurité au travail, systèmes d'alarme et comportement dans les situations d'urgence
 - 17.6 N'emportez pas d'aliments et boissons dans le sas et la zone blanche
 - 17.7 Travaillez calmement dans la salle blanche. Evitez les mouvements brusques et les déplacements inutiles
 - 17.8 Introduisez et sortez du matériel, des appareils et des outils de la salle blanche uniquement avec le consentement du responsable de la salle blanche
- 18. Ecrasement, coincement et coupure par un démarrage fortuit de parties mobiles de machines et d'installations (cinématiques, électriques, mécaniques, pneumatiques, hydrauliques)**
- 18.1 Utilisez les dispositifs de protection prescrits conformément aux dispositions (barrières lumineuses, protecteurs mécaniques, etc.)
 - 18.2 Pénétrez/insérez votre main uniquement dans la zone dangereuse lorsque les installations, machines et appareils sont à l'arrêt
 - 18.3 Travaillez uniquement sur des machines et installations lorsqu'elles sont coupées de toute source d'énergie (énergie cinématique, électrique, mécanique, pneumatique ainsi qu'hydraulique)
 - 18.4 Soyez prudent lorsque vous travaillez à proximité de pièces mobiles

- 19. Blessures occasionnées par une mise en marche fortuite de la machine, de l'installation ou d'une partie de la machine ou de l'installation**
- 19.1 Planifiez consciencieusement les travaux de maintenance
 - 19.2 N'improvisez pas – même en cas de dépannage
 - 19.3 Avant le début des travaux, arrêtez et sécurisez la machine/l'installation
 - 19.4 Neutralisez les énergies résiduelles
 - 19.5 Prenez les mesures pour éviter les chutes
 - 19.6 Intervenez sur des équipements électriques uniquement avec du personnel habilité et formé à cet effet
 - 19.7 Eloignez les substances inflammables ou veillez à ce qu'elles ne puissent pas s'enflammer
 - 19.8 Dans les locaux exigus, empêchez les explosions et les intoxications au moyen d'un ventilateur d'extraction
- 20. Blessures lors de travaux selon les prescriptions de sécurité et directives de formation EASA Part66, EASA Part145, du fabricant, de l'aéroport et internes à l'entreprise**
- 20.1 Soyez prudent lorsque vous travaillez avec des extincteurs (Halon 1001, Halon 1011, Halon 1202, Halon 1301, CO₂, etc.) et réfrigérants (R134a, etc.)
 - 20.2 Conformez-vous aux prescriptions de protection et de sécurité selon les manuels d'entretien CMM, AMM, etc.
 - 20.3 Faites preuve de prudence à proximité de moteurs ou réacteurs d'avion en marche
 - 20.4 Conformez-vous aux prescriptions sur le tarmac et devant les hangars de stationnement
 - 20.5 Tenez compte des changements et dangers météorologiques
- 21. Lésions sur la colonne vertébrale, aux articulations et à la musculature dues à une surcharge**
- 21.1 Transportez les charges de plus de 19 kg pour les hommes, respectivement 12 kg pour les femmes uniquement avec les accessoires de levage et de transport appropriés
 - 21.2 Transportez à la main les charges inférieures à 19 kg pour les hommes, respectivement 12 kg pour les femmes uniquement de manière occasionnelle. Les transports répétés de charges doivent impérativement être exécutés avec les accessoires de levage et de transport appropriés
- 22. Lésions liées au levage et au transport avec un transpalette et un chariot électrique à timon**
- 22.1 Travaillez avec les chariots électriques à timon tels que transpalettes ou gerbeurs uniquement après avoir reçu une instruction appropriée et dont vous connaissez les particularités
 - 22.2 Assurez-vous de connaître les risques spécifiques à l'entreprise (p.ex. endroits sans visibilité, obstacles dans la zone de transport, zones délimitées avec résistance insuffisante du sol)
- 23. Lésions liées au levage et au transport avec des ponts roulants**
- 23.1 Travaillez avec les ponts roulants uniquement si vous avez reçu une instruction appropriée et dont vous connaissez les particularités (p.ex. endroits sans visibilité, obstacles dans la zone de transport, zones délimitées)
- 24. Être heurté ou coincé par une charge suspendue qui oscille, bascule ou tombe**
- 24.1 Utilisez uniquement des crochets de levage, linguets de sécurité et élingues en bon état
 - 24.2 Transportez uniquement de la marchandise qui peut être transportée en l'état avec la grue (emballage intact, palette de bois stable, pas d'éléments en vrac)
 - 24.3 Fixez les élingues sur la charge de sorte que la charge soit équilibrée pour la transporter (tenir compte de son centre de gravité)
 - 24.4 Enroulez et tendez les chaînes, les sangles ou les câbles autour de la charge, de sorte que les élingues ne puissent se déplacer lors du levage
 - 24.5 Avant de lever la charge, éloignez-vous de la zone de danger
 - 24.6 Levez la charge à la verticale

- 25. Crampes, fibrillation ventriculaire, arrêt cardiaque ou brûlures internes et externes provoquées par l'entrée en contact avec des parties sous tension. Choc électrique mortel provoqué par l'entrée en contact avec des pièces conductrices. Brûlures en cas de courts-circuits et arc électrique**
- 25.1 Travaillez, contrôlez et manipulez uniquement les installations pour lesquelles vous disposez de la formation et des autorisations requises.
 - 25.2 Travaillez avec des outils de travail sûrs (isolés) et intacts
 - 25.3 Portez toujours l'équipement de protection individuelle approprié et intact
 - 25.4 Travaillez, contrôlez et manipulez uniquement des installations avec protection contre les contacts selon IP 2XC
 - 25.5 Sécurisez votre lieu de contrôle et de travail en isolant l'emplacement et en utilisant des outils appropriés et en bon état
 - 25.6 Sécurisez les installations et machines électriques durant les travaux et les contrôles

Document de travail

Règles de comportement (0)

- Conformez-vous aux instructions de service internes
- Mémorisez le plan d'urgence de l'entreprise
- Durant votre travail, ne vous laissez pas perturber par des influences extérieures (p.ex. téléphone portable, les conversations avec les collègues perturbent la concentration et augmentent le stress)
- Utilisez l'EPI (équipement de protection individuelle) selon les directives
- Lors de l'utilisation et le stockage de substances dangereuses, conformez-vous aux symboles de danger et à leur signification. Stockez les substances dangereuses conformément aux instructions
- Travaillez uniquement sur des équipements/machines pour lesquels vous êtes formé
- Contrôlez le fonctionnement des dispositifs de sécurité
- Ne retirez ou ne pontez pas des dispositifs de protection et d'avertissement sur les installations/machines et équipements
- Signalez toujours au supérieur professionnel les défauts constatés sur les équipements/machines
- Effectuez uniquement des réparations/travaux d'entretien sur les machines si vous avez reçu une instruction appropriée et l'ordre d'exécution
- A la fin des travaux, mettez toujours la machine hors-service
- Conformez-vous aux directives «SUVA Apprentissage en toute sécurité»

Règles de comportement (1)

- Conformez-vous aux instructions de service internes
- Mémorisez le plan d'urgence de l'entreprise
- Durant votre travail, ne vous laissez pas perturber par des influences extérieures (p.ex. téléphone portable, les conversations avec les collègues perturbent la concentration et augmentent le stress)
- Utilisez l'EPI (équipement de protection individuelle) selon les directives
- Lors de l'utilisation et le stockage de substances dangereuses, conformez-vous aux symboles de danger et à leur signification. Stockez les substances dangereuses conformément aux instructions
- Travaillez uniquement sur des équipements/machines pour lesquels vous êtes formé
- Contrôlez le fonctionnement des dispositifs de sécurité
- Ne retirez ou ne pontez pas des dispositifs de protection et d'avertissement sur les installations/machines et équipements
- Signalez toujours au supérieur professionnel les défauts constatés sur les équipements/machines
- Effectuez uniquement des réparations/travaux d'entretien sur les machines si vous avez reçu une instruction appropriée et l'ordre d'exécution
- A la fin des travaux, mettez toujours la machine hors-service
- Sécurisez avec des équipements de protection la zone dangereuse des outils/dispositifs se fermant/en mouvement
- Alimenter la machine en fluide de coupe uniquement lorsqu'elle tourne. Réglez l'alimentation du fluide de coupe de sorte que seule la zone de travail est atomisée
- Travaillez uniquement sur la machine si elle est à l'arrêt (changement d'outil et de la pièce à usiner, nettoyage, travaux de réglage, mesures, contrôles, chargement et déchargement de charges)
- Serrez fermement les dispositifs de serrage, les pièces à usiner et les outils d'usinage. Retirez les clés utilisées pour le serrage
- Conformez-vous aux directives «SUVA Apprentissage en toute sécurité»

Règles de comportement (2)

- Conformez-vous aux instructions de service internes
- Mémorisez le plan d'urgence de l'entreprise
- Durant votre travail, ne vous laissez pas perturber par des influences extérieures (p.ex. téléphone portable, les conversations avec les collègues perturbent la concentration et augmentent le stress)
- Utilisez l'EPI (équipement de protection individuelle) selon les directives
- Lors de l'utilisation et le stockage de substances dangereuses, conformez-vous aux symboles de danger et à leur signification. Stockez les substances dangereuses conformément aux instructions
- Travaillez uniquement sur des équipements/machines pour lesquels vous êtes formé
- Contrôlez le fonctionnement des dispositifs de sécurité
- Ne retirez ou ne pontez pas des dispositifs de protection et d'avertissement sur les installations/machines et équipements
- Signalez toujours au supérieur professionnel les défauts constatés sur les équipements/machines
- Effectuez uniquement des réparations/travaux d'entretien sur les machines si vous avez reçu une instruction appropriée et l'ordre d'exécution
- A la fin des travaux, mettez toujours la machine hors-service
- Sécurisez avec des équipements de protection la zone dangereuse des outils/dispositifs se fermant/en mouvement
- Travaillez uniquement sur la machine si elle est à l'arrêt (changement d'outil et de la pièce à usiner, nettoyage, travaux de réglage, mesures, contrôles, chargement et déchargement de charges)
- Conformez-vous aux directives «SUVA Apprentissage en toute sécurité»

Règles de comportement (3)

- Conformez-vous aux instructions de service internes
- Mémorisez le plan d'urgence de l'entreprise
- Durant votre travail, ne vous laissez pas perturber par des influences extérieures (p.ex. téléphone portable, les conversations avec les collègues perturbent la concentration et augmentent le stress)
- Utilisez l'EPI (équipement de protection individuelle) selon les directives
- Lors de l'utilisation et le stockage de substances dangereuses, conformez-vous aux symboles de danger et à leur signification. Stockez les substances dangereuses conformément aux instructions
- Travaillez uniquement sur des équipements/machines pour lesquels vous êtes formé
- Contrôlez le fonctionnement des dispositifs de sécurité
- Ne retirez ou ne pontez pas des dispositifs de protection et d'avertissement sur les installations/machines et équipements
- Signalez toujours au supérieur professionnel les défauts constatés sur les équipements/machines
- Effectuez uniquement des réparations/travaux d'entretien sur les machines si vous avez reçu une instruction appropriée et l'ordre d'exécution
- A la fin des travaux, mettez toujours la machine hors-service
- Sécurisez avec des équipements de protection la zone dangereuse des outils/dispositifs se fermant/en mouvement
- Travaillez uniquement sur la machine si elle est à l'arrêt (changement d'outil et de la pièce à usiner, nettoyage, travaux de réglage, mesures, contrôles, chargement et déchargement de charges)
- En cas non-utilisation, l'équipement laser doit en plus être sécurisé par le dispositif d'atténuation du faisceau laser
- Conformez-vous aux directives «SUVA Apprentissage en toute sécurité»

Règles de comportement (4)

- Conformez-vous aux instructions de service internes
- Mémorisez le plan d'urgence de l'entreprise
- Durant votre travail, ne vous laissez pas perturber par des influences extérieures (p.ex. téléphone portable, les conversations avec les collègues perturbent la concentration et augmentent le stress)
- Utilisez l'EPI (équipement de protection individuelle) selon les directives
- Lors de l'utilisation et le stockage de substances dangereuses, conformez-vous aux symboles de danger et à leur signification. Stockez les substances dangereuses conformément aux instructions
- Travaillez uniquement sur des équipements/machines pour lesquels vous êtes formé
- Contrôlez le fonctionnement des dispositifs de sécurité
- Ne retirez ou ne pontez pas des dispositifs de protection et d'avertissement sur les installations/machines et équipements
- Signalez toujours au supérieur professionnel les défauts constatés sur les équipements/machines
- Effectuez uniquement des réparations/travaux d'entretien sur les machines si vous avez reçu une instruction appropriée et l'ordre d'exécution
- A la fin des travaux, mettez toujours la machine hors-service
- Portez l'équipement de protection pour soudeur (gants, tablier, guêtres, casque de soudeur, etc.)
- Portez des lunettes de protection avec des oculaires transparents pour nettoyer les cordons de soudure
- Exécutez des travaux de soudage uniquement si vous êtes en possession d'un permis pour travaux de soudage
- Conformez-vous aux directives «SUVA Apprentissage en toute sécurité»

Règles de comportement (5)

- Conformez-vous aux instructions de service internes
- Mémorisez le plan d'urgence de l'entreprise
- Durant votre travail, ne vous laissez pas perturber par des influences extérieures (p.ex. téléphone portable, les conversations avec les collègues perturbent la concentration et augmentent le stress)
- Utilisez l'EPI (équipement de protection individuelle) selon les directives
- Lors de l'utilisation et le stockage de substances dangereuses, conformez-vous aux symboles de danger et à leur signification. Stockez les substances dangereuses conformément aux instructions
- Travaillez uniquement sur des équipements/machines pour lesquels vous êtes formé
- Contrôlez le fonctionnement des dispositifs de sécurité
- Ne retirez ou ne pontez pas des dispositifs de protection et d'avertissement sur les installations/machines et équipements
- Signalez toujours au supérieur professionnel les défauts constatés sur les équipements/machines
- Effectuez uniquement des réparations/travaux d'entretien sur les machines si vous avez reçu une instruction appropriée et l'ordre d'exécution
- A la fin des travaux, mettez toujours la machine hors-service
- Effectuez les manipulations uniquement lorsque la machine est à l'arrêt (chargement et déchargement de charges, travaux de nettoyage)
- Régénérez uniquement les bains et les installations avec des produits chimiques si vous avez reçu une instruction appropriée
- Conformez-vous aux directives «SUVA Apprentissage en toute sécurité»

Règles de comportement (6; 7)

- Conformez-vous aux instructions de service internes
- Mémorisez le plan d'urgence de l'entreprise
- Durant votre travail, ne vous laissez pas perturber par des influences extérieures (p.ex. téléphone portable, les conversations avec les collègues perturbent la concentration et augmentent le stress)
- Utilisez l'EPI (équipement de protection individuelle) selon les directives
- Lors de l'utilisation et le stockage de substances dangereuses, conformez-vous aux symboles de danger et à leur signification. Stockez les substances dangereuses conformément aux instructions
- Travaillez uniquement sur des équipements/machines pour lesquels vous êtes formé
- Contrôlez le fonctionnement des dispositifs de sécurité
- Ne retirez ou ne pontez pas des dispositifs de protection et d'avertissement sur les installations/machines et équipements
- Signalez toujours au supérieur professionnel les défauts constatés sur les équipements/machines
- Effectuez uniquement des réparations/travaux d'entretien sur les machines si vous avez reçu une instruction appropriée et l'ordre d'exécution
- A la fin des travaux, mettez toujours la machine hors-service
- Soyez prudent lorsque vous travaillez à proximité de pièces en mouvement
- Signalez à votre donneur d'ordre la fin du montage/mise en service/dépannage
- Signalez à votre supérieur professionnel les défauts ou une usure anormale constatés sur les dispositifs de montage et les outils de montage
- Assurez-vous qu'aucune ne peut enclencher, manipuler ou commander la machine/l'installation
- Travaillez uniquement sur des machines et installations lorsqu'elles sont coupées de toute source d'énergie (énergie cinématique, électrique, mécanique, pneumatique ainsi qu'hydraulique)
- Conformez-vous aux directives «SUVA Apprentissage en toute sécurité»

Règles de comportement (8)

- Conformez-vous aux instructions de service internes
- Mémorisez le plan d'urgence de l'entreprise
- Durant votre travail, ne vous laissez pas perturber par des influences extérieures (p.ex. téléphone portable, les conversations avec les collègues perturbent la concentration et augmentent le stress)
- Utilisez l'EPI (équipement de protection individuelle) selon les directives
- Lors de l'utilisation et le stockage de substances dangereuses, conformez-vous aux symboles de danger et à leur signification. Stockez les substances dangereuses conformément aux instructions
- Travaillez uniquement sur des équipements/machines pour lesquels vous êtes formé
- Contrôlez le fonctionnement des dispositifs de sécurité
- Ne retirez ou ne pontez pas des dispositifs de protection et d'avertissement sur les installations/machines et équipements
- Signalez toujours au supérieur professionnel les défauts constatés sur les équipements/machines
- Effectuez uniquement des réparations/travaux d'entretien sur les machines si vous avez reçu une instruction appropriée et l'ordre d'exécution
- A la fin des travaux, mettez toujours la machine hors-service
- Ne pénétrez jamais dans les différentes zones avec vos vêtements de ville (chaussures, survêtements, etc.)
- Prenez soin de votre hygiène personnelle (pas de produits de maquillage, etc.)
- Pénétrez dans les différentes zones uniquement si vous êtes familiarisé avec votre travail
- Pénétrez dans les différentes zones uniquement si vous avez reçu une instruction appropriée sur la sécurité au travail, les systèmes d'alarme et le comportement dans les situations d'urgence
- Conformez-vous aux directives «SUVA Apprentissage en toute sécurité»

Règles de comportement (9)

- Conformez-vous aux instructions de service internes
- Mémorisez le plan d'urgence de l'entreprise
- Durant votre travail, ne vous laissez pas perturber par des influences extérieures (p.ex. téléphone portable, les conversations avec les collègues perturbent la concentration et augmentent le stress)
- Utilisez l'EPI (équipement de protection individuelle) selon les directives
- Lors de l'utilisation et le stockage de substances dangereuses, conformez-vous aux symboles de danger et à leur signification. Stockez les substances dangereuses conformément aux instructions
- Travaillez uniquement sur des équipements/machines pour lesquels vous êtes formé
- Contrôlez le fonctionnement des dispositifs de sécurité
- Ne retirez ou ne pontez pas des dispositifs de protection et d'avertissement sur les installations/machines et équipements
- Signalez toujours au supérieur professionnel les défauts constatés sur les équipements/machines
- Effectuez uniquement des réparations/travaux d'entretien sur les machines si vous avez reçu une instruction appropriée et l'ordre d'exécution
- A la fin des travaux, mettez toujours la machine hors-service
- Soyez prudent lorsque vous travaillez à proximité de pièces en mouvement
- Tenez compte des prévisions et alertes météorologiques
- Signalez à votre donneur d'ordre la fin du montage/mise en service/dépannage
- Signalez à votre supérieur professionnel les défauts ou une usure anormale constatés sur les dispositifs de montage et les outils de montage
- Conformez-vous aux directives «SUVA Apprentissage en toute sécurité»

Règles de comportement (10)

- Conformez-vous aux instructions de service internes
- Mémorisez le plan d'urgence de l'entreprise
- Durant votre travail, ne vous laissez pas perturber par des influences extérieures (p.ex. téléphone portable, les conversations avec les collègues perturbent la concentration et augmentent le stress)
- Utilisez l'EPI (équipement de protection individuelle) selon les directives
- Lors de l'utilisation et le stockage de substances dangereuses, conformez-vous aux symboles de danger et à leur signification. Stockez les substances dangereuses conformément aux instructions
- Contrôlez le fonctionnement des dispositifs de sécurité
- Ne retirez ou ne pontez pas des dispositifs de protection et d'avertissement sur les installations/machines et équipements
- Signalez toujours à votre supérieur professionnel les défauts constatés sur les dispositifs de levage, grues et élingues
- Effectuez uniquement des réparations/travaux d'entretien sur les machines si vous avez reçu une instruction appropriée
- Travaillez uniquement avec des moyens de transport pour lesquels vous avez reçu une instruction appropriée
- Utilisez uniquement des dispositifs de levage, grues et élingues entretenus correctement
- Conformez-vous aux directives «SUVA Apprentissage en toute sécurité»

Règles de comportement (11)

- Conformez-vous aux instructions de service internes
- Mémorisez le plan d'urgence de l'entreprise
- Durant votre travail, ne vous laissez pas perturber par des influences extérieures (p.ex. téléphone portable, les conversations avec les collègues perturbent la concentration et augmentent le stress)
- Utilisez l'EPI (équipement de protection individuelle) selon les directives
- Lors de l'utilisation et le stockage de substances dangereuses, conformez-vous aux symboles de danger et à leur signification. Stockez les substances dangereuses conformément aux instructions
- Travaillez uniquement sur des équipements/machines pour lesquels vous êtes formé
- Contrôlez le fonctionnement des dispositifs de sécurité
- Ne retirez ou ne pontez pas des dispositifs de protection et d'avertissement sur les installations/machines et équipements
- Signalez à votre supérieur professionnel les défauts électriques constatés sur les équipements/machines
- Effectuez uniquement des réparations/travaux d'entretien sur les machines si vous avez reçu une instruction appropriée et l'ordre d'exécution
- A la fin des travaux, mettez toujours la machine hors-service
- Assurez-vous qu'aucune tierce personne ne peut enclencher, manipuler ou commander la machine/l'installation
- Travaillez uniquement sur des machines et installations lorsqu'elles sont coupées de toute source d'énergie (énergie cinématique, électrique, mécanique, pneumatique ainsi qu'hydraulique)
- Conformez-vous aux directives «SUVA Apprentissage en toute sécurité»